

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	71

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Octobre 2024

Nombre de membres
En exercice : 22
Présents : 10
Votants : 17

Le 24 Octobre 2024
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation

Date de convocation :
17 Octobre 2024
Date d'affichage :
17 Octobre 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 Octobre 2024, le Conseil s'est réuni le 24 Octobre 2024

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI L éon, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, BOULE Annie, TONIAL Sylvie, MASSAU Fatima,

ABSENTS EXCUSES :

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi
Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame BOULE Annie
Madame THIMOTHE Kitty qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame ALEXANDRE Valérie
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur GAILLET Gérard
Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre
Madame ZITO Josette
Madame LHOMME Louissette
Monsieur BOSCHARD Frédéric
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame MASSAU Fatima

OBJET : AUTORISATIONS D'OUVERTURES DE DIMANCHES

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'autorisation d'ouverture à titre exceptionnel comme suit : ACTION 8 demandes pour l'année 2024, PEGASE (La Halle) 4 demandes pour l'année 2024, PEGASE (La Halle) 9 demandes pour 2025, SAS PLESSIS DIS 3 demandes pour l'année 2025.

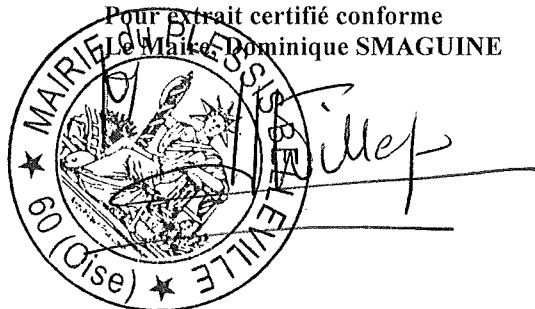
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de 8 ouvertures au choix de façon systématique pour toutes les entreprises qui en feront la demande sous réserve de l'avis favorable de la Communauté de Communes du Pays du Valois.
Le principe avait été acté en 2023.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Valois.

Fait et délibéré, le 24 Octobre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Dominique SMAGUINE



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024



à Paris, le 24/10/2024

Référence magasin : 4673 Le Plessis Belleville
Dossier Action suivi par : Descamps Amandine Responsable de région

Objet : Demande de dérogation au repos dominical pour l'année 2024

Madame, Monsieur Le Maire,

Nous vous remercions de bien vouloir autoriser la société ACTION France, ayant pour activité principale le commerce de détail non-alimentaire (code NAF 4778C), et dont un établissement est situé Le Plessis Belleville , à déroger à la règle du repos dominical en vue d'employer des salariés, en application des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail, aux dates suivantes :

- Dimanche 10 novembre 2024
- Dimanche 17 novembre 2024
- Dimanche 24 novembre 2024
- Dimanche 1^{er} décembre 2024
- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

Nous vous précisons que, conformément à l'article L.3132-27 du Code du Travail, chaque salarié privé de repos dominical percevra une rémunération égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps planifié par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. Cette demande intervient dans le cadre de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron qui modifie la réglementation sur le travail dominical.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur Le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable régional
Descamps Amandine

ACTION
France SAS

Le Beauvaisis - Bâtiment 028
Parc du Pont de Flandre
11 rue de Cambrai
75019 Paris
France

+33 1 55 56 41 40
www.action.com
info@action.fr

Société par actions simplifiée à associé unique. Appréciation de l'Etat
IBAN FR76 3000 4008 2800 0128 2578 476, BIC 060 216004945-20241031-71-DE
SIREN 753 308 238 R.C.S. Paris, TVA FR 05753B08238 Date de réception préfecture : 31/10/2024

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024

PEGASE

MAIRIE du Plessis-Belleville
8 Place de l'église
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

LE PLESSIS BELLEVILLE , le 24 octobre 2024

Madame la secrétaire et Monsieur Le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter votre haute bienveillance l'autorisation d'ouvrir notre établissement le (s) dimanches suivants en application des dispositions de l'article L3132-26 ET L3132-27 du Code du Travail. En effet ; les achats en familles seraient facilités en cette période de forte activité commerciale que représentent les dates suivantes :

- 01 Décembre 2024 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 08 Décembre 2024 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 15 Décembre 2024 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 22 Décembre 2024 FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Par ailleurs, la fréquentation élevée des magasins en cette période d'achats représente un chiffre d'affaires significatif pour notre établissement.

Notre établissement est le suivant :

« LA HALLE »
« ROUTE DE PARIS »
« 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE »

Ce magasin est consacré uniquement au commerce de vente de prêt à porter au détail et accessoires s'y rattachant.

Les achats en famille seraient facilités en cette période de forte activité commerciale que représentent les **FÊTES DE FIN D'ANNÉE**.

Nous garantissons à chacun de nos salariés souhaitant travailler ce (s) jour (s) exceptionnellement une majoration et un repos compensateur à prendre dans les 15 jours, conformément aux dispositions légales sur la base de volontariat.

Restant à votre disposition pour vous fournir les renseignements et pièces que requerra, éventuellement, l'instruction de notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, l'expression de notre haute considération.

SIGNATURE

PEGASE - S.A.S au capital social de 100.000 euros - RCS SAINT-MALO 883 628 877
Siège social : ZAC de la Moinerie 10 impasse du Grand Jardin 35400 Saint-Malo
Tel : +33 (0) 2 99 19 98 98 - Fax : +33 (0) 2 99 19 98 97
Bureau administratif : 28 avenue de Flandre 75019 PARIS - Tel : +33 (0) 1 44 72 30 01

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024

LA HALLE

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024

PEGASE

MAIRIE du Plessis-Belleville
8 Place de l'église
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

LE PLESSIS BELLEVILLE , le 18 septembre 2024

Madame la secrétaire et Monsieur Le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter votre haute bienveillance l'autorisation d'ouvrir notre établissement le (s) dimanches suivants en application des dispositions de l'article L3132-26 ET L3132-27 du Code du Travail. En effet ; les achats en familles seraient facilités en cette période de forte activité commerciale que représentent les dates suivantes :

- 12 Janvier 2025 SOLDES HIVER
- 29 Juin 2025 SOLDES ÉTÉ
- 31 Août 2025 RENTRÉE DES CLASSES (OPTION)
- 07 Septembre 2025 RENTRÉE DES CLASSES
- 30 Novembre 2025 BLACK FRIDAY
- 07 Décembre 2025 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 14 Décembre 2025 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 21 Décembre 2025 FÊTES DE FIN D'ANNÉE
- 28 Décembre 2025 FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Par ailleurs, la fréquentation élevée des magasins en cette période d'achats représente un chiffre d'affaires significatif pour notre établissement.

Notre établissement est le suivant :

« LA HALLE »
« ROUTE DE PARIS »
« 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE »

Ce magasin est consacré uniquement au commerce de vente de prêt à porter au détail et accessoires s'y rattachant.

Les achats en famille seraient facilités en cette période de forte activité commerciale que représentent **les SOLDES, la RENTRÉE DES CLASSES** et les **FÊTES DE FIN D'ANNÉE**.

Nous garantissons à chacun de nos salariés souhaitant travailler ce (s) jour (s) exceptionnellement une majoration et un repos compensateur à prendre dans les 15 jours, conformément aux dispositions légales sur la base de volontariat.

Restant à votre disposition pour vous fournir les renseignements et pièces que requerra, éventuellement, l'instruction de notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, l'expression de notre haute considération.

SIGNATURE

PEGASE - S.A.S au capital social de 100.000 euros - RCS SAINT-MALO 883 628 877
Siège social : ZAC de la Moinerie 10 impasse du Grand Jardin 35400 Saint-Malo
Tel : +33 (0) 2 99 19 98 98 - Fax : +33 (0) 2 99 19 98 97
Bureau administratif : 28 avenue de Flandre 75019 PARIS - Tel : +33 (0) 1 44 72 30 01

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024

LA HALLE

PEGASE

PEGASE - S.A.S au capital social de 100.000 euros - RCS SAINT-MALO 883 628 877
Siège social : ZAC de la Moinerie 10 impasse du Grand Jardin 35400 Saint-Malo
Tel : +33 (0) 2 99 19 98 98 - Fax : +33 (0) 2 99 19 98 97
Bureau administratif : 28 avenue de Flandre 75019 PARIS - Tel : +33 (0) 1 44 72 30 01

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024

LA HALLE

S.A.S. PLESSIS - DIS

C.C. Les Portes du Valois
Route de Paris - B.P. 16

60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE

Tél. 03 44 60 71 44 - Fax 03 44 60 71 49

Mairie du Plessis-Belleville

A l'attention de Mr SMAGUINE,

Maire de la Ville

8 Place de l'Eglise

60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DM/MCS 1914

LR/AR n° 1A 143 203 3013 6

Objet : Ouvertures exceptionnelles des dimanches 2025

Le 24 octobre 2024

En application de l'article L.3132-26 du Code du travail, nous sommes amenés à solliciter de votre part la possibilité d'ouvrir toute la journée certains dimanches sur l'année 2025.

Nous envisagerions, sous réserve de votre accord, d'ouvrir les dimanches suivants :

- Dimanche 14 décembre 2025 de 9H00 à 18H00,
- Dimanche 21 décembre 2025 de 9H00 à 18H00,
- Dimanche 28 décembre 2025 de 9H00 à 18H00.

Compte tenu du nombre de jours fériés où nous prévoyons d'ouvrir en 2025, et en application de l'alinéa 3 de l'article L.3132-26 du Code du travail précisant que ces jours fériés doivent être déduits du nombre de dimanches accordés par le Maire, nous sollicitons donc l'ouverture de 3 dimanches, incluant les dimanches mentionnés ci-dessus.

Le travail des salariés lors de ces ouvertures se fera dans le respect des contreparties dues aux salariés volontaires (contreparties financières et en repos).

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.3132-26 du Code du travail, nous vous remercions de tenir compte de notre demande, lorsque vous prendrez, avant le 31 décembre 2024, l'arrêté qui fixera la liste des dimanches travaillés en 2025 pour notre secteur d'activité.

Notre C.S.E s'est réuni en date du 19 juillet dernier et a validé le calendrier interne 2025.

Vous trouverez ci-joint :

- l'extrait du compte rendu de la réunion CSE du 19 juillet dernier dûment validé et signé
- le calendrier interne 2025

Vous souhaitant bonne réception des présents documents et dans l'attente de votre décision, Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Denis MOREAU,
Président Directeur Général

P/o : Marie-Claire SAVES,
Assistante de direction



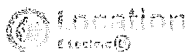
03 44 60 71 45



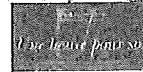
03 44 60 70 66



03 44 60 71 43



03 44 60 71 45



03 44 60 70 67



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception en préfecture : 31/10/2024
03 44 60 71 47 03 44 54 64 40

Compte rendu de la réunion CSE du 19/07/2024

Personnes présentes

M. LEMÉE Stéphane (Président du CSE), Mme POCHOLLE Isabelle (Secrétaire du CSE),
Mme DEVOSSE Chrystel (trésorière du CSE), Mme JOVINELLE Christelle, Mme MOREL
Emmanuelle, Mme BREVAL Katia et Mme LEFEBVRE Edwige (membres titulaires du CSE), Mme
GOUAL Amara (membre suppléante du CSE).

Personnes absentes excusées

Mme ALIBAUD Christèle, Mme BESSOU Ariane, Mme CLERET Maryse et M. RIBOULET
Christophe (membres titulaires du CSE)

Début de réunion à 9h30

Approbation du compte rendu de la réunion du 17/05/24

- Bilan de la trésorerie et cadeau de fin d'année

Après consultation de la trésorerie, les membres du CSE se réuniront prochainement afin de définir le montant du bon CSE offert aux salariés pour les fêtes de fin d'année.

- Bilan CA du 2^{ème} trimestre

Notre CA est en hausse de 5% pour une moyenne zone de 4,7%.

- Calendrier d'ouverture des dimanches et jours fériés 2025

La Direction présente aux membres du CSE le calendrier d'ouverture des dimanches et jours fériés 2025. Pour rappel, ce tableau est affiché chaque année sur le tableau d'affichage en face de la salle de pause.

La Direction précise les règles relatives au travail du dimanche sur autorisation du Maire : les dimanches de 2025 au titre desquels le magasin pourrait ouvrir toute la journée doivent être fixés par le Maire avant le 31 décembre 2024.

Le travail des salariés lors de ces ouvertures se fera dans le respect des règles légales et conventionnelles sur le travail des salariés le dimanche (volontariat - contreparties financières et en repos).

La liste des dimanches envisagés est la suivante :

- 14 Décembre 2025 de 09h00 à 18h00
- 21 Décembre 2025 de 09h00 à 18h00
- 28 Décembre 2025 de 09h00 à 18h00

Au regard de ces éléments, le CSE, après échanges, passe au vote et rend un avis favorable.

La Direction précise qu'elle nous informera de nouveau, au regard de la décision du Maire, sur les dimanches qui seront effectivement ouverts.

- Divers

A la suite de l'installation de nouveau frigo dans la salle de pause, certains collaborateurs nous réclament l'installation d'un congélateur.

Fin de réunion 10h15.

Prochaine réunion le vendredi 13 septembre à 9h30.

Secrétaire du CSE
Mme POCHOLLE Isabelle



CALENDRIER 2025.

1er jet le 20/05/2024

Jours fériés travaillés	Horaires d'ouverture
Lundi 21 avril (Pâques)	8h30 à 13h00
Jeudi 8 mai (Victoire 1945)	8h30 à 18h00
Jeudi 29 mai (Ascension)	8h30 à 18h00
Lundi 9 juin (Pentecôte - Jour de solidarité)	8h30 à 18h00
Lundi 14 juillet (Fête Nationale)	8h30 à 13h00
Vendredi 15 août (Assomption)	8h30 à 20h00
Samedi 1er novembre (Toussaint)	8h30 à 20h00
Mardi 11 novembre (Armistice 1918)	8h30 à 13h00

Jours fériés non travaillés
Mercredi 1er janvier
Jeudi 1er mai
Jeudi 25 décembre

Horaires spécifiques	
Mercredi 24 décembre	8h30 à 18h30
Mercredi 31 décembre	8h30 à 18h30

Anniversaire Magasin
du mardi 25 novembre au dimanche 30 novembre

Dimanches travaillés	Horaires d'ouverture
jours fériés	
Dimanche 7 décembre	9h00 à 12h30
Dimanche 14 décembre	9h00 à 18h00
Dimanche 21 décembre	9h00 à 18h00
Dimanche 28 décembre	9h00 à 18h00

Dates d'inventaires	
Mardi 29 septembre 2025	20h00 - 02h00

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241031-71-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2024